Compte-rendu des décisions prises par le conseil municipal Séance du mercredi 14 novembre 2012 à 19 heures

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Présents : 25 puis 26 Votants : 29 puis 30

CONVOCATION du 6 novembre 2012.

ETAIENT PRESENTS

Dominique DORD, Renaud BERETTI, Sylvie COCHET, Robert BRUYERE, Marina FERRARI, Michel FRUGIER, Corinne CASANOVA, Georges BUISSON, Christiane MOLLAR, Pascal PELLER, Myriam AUVAGE, Esther POTIN-ROSSILLON (à partir de19h15 avant le vote de la question 3), Eliane RAMUS, Claudie FRAYSSE, Annie AIMONIER DAVAT, Jean-Claude CAGNON, Monique VIOLLET, Jean-Jacques MOLLIE, François GRUFFAZ, Michel MAURY, Denise PASINI-SCHAUBHUT, Jean Pierre ANTIGNAC, Fatiha BRUNETTI, Denise DELAGE-DAMON, Hervé BOILEAU et Christian SERRA.

ETAIENT EXCUSES

Alain YVROUD (ayant donné procuration pour la séance à Myriam AUVAGE), Nicolas VAIRYO, Pierre-Antoine MISSUD (ayant donné procuration pour la séance à Renaud BERETTI), Sophie ABENIS, Carole DELROISE (ayant donné procuration pour la séance à Claudie FRAYSSE), Géraldine GAURON-REBUT, Nathalie MURGUET, Azzedine ZALIF (ayant donné procuration pour la séance à Christian SERRA) et Thibaut GUIGUE.

ETAIT ABSENTE

Esther ROSSILLON-POTIN (jusqu'à 19 h 15)

SECRETAIRE DE SEANCE : Corinne CASANOVA.

1. ADMINISTRATION GENERALE - Décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal (C.G.C.T. articles L.2122-22 et l.2122-23)

Décision du 13/09/2012 : constitution d'une régie de recettes et d'avances pour l'encaissement et le remboursement des prestations proposées dans le cadre de la carte de vie quotidienne.

Décision du 14/09/2012 : l'ouverture de crédit court terme auprès du Crédit Agricole des Savoie d'un montant de 600 000 euros.

Décision du 24/09/2012 : Avenant au bail du 16 novembre 2009 avec l'Etat (Trésorerie Principale) pour la révision annuelle du loyer, porté à 21 517 euros au 21 septembre 2012.

Décision du 28/09/2012 : mise à disposition de locaux à l'école élémentaire du Centre au profit de l'APE du Centre.

Décision du 04/10/2012 : mise à disposition de locaux et d'équipements sportifs au profit des associations sportives.

Décision du 04/10/2012 : mise à disposition d'équipements sportifs au profit des établissements privés d'enseignement supérieurs.

Décision du 04/10/2012: mise à disposition d'équipements sportifs au profit des services publics et des établissements d'enseignement.

Décision du 22/10/2012 : réalisation d'un emprunt auprès de la CDC d'un montant de 1 000 000 euros.

Décision du 31/10/2012 : représentation de la Ville pour la défendre dans le cadre d'un appel de la décision du Tribunal des Prud'hommes en date du 09/12/2011.

Le conseil municipal donne acte au Député-maire de cette communication.

2. ADMINISTRATION GENERALE

Recensement de la population 2013 - Recrutement des agents recenseurs

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'engager 6 agents recenseurs et de les rémunérer selon les modalités et montants suivants :

bulletin individuel : 1,68 € l'unité
feuille de logement : 1,15 € l'unité

- deux séances de formation d'une demi-journée : 47,50 € /séance
- une tournée de reconnaissance avant la collecte proprement dite : 60 €

et autorise le Maire à attribuer le cas échéant :

- ▶ une indemnité de déplacement aux agents recenseurs qui utiliseraient leur véhicule personnel,
- une prime de fin de campagne équivalente à 10% de la rémunération de base attribuée aux agents recenseurs ayant mené correctement à terme la collecte de leur secteur.
- ▶ une prime de fin de campagne équivalente à 15 % de la rémunération de base attribuée aux deux agents recenseurs affectés au centre ville compte tenu du nombre important de logements vacants et de résidences secondaires dans ce secteur ce qui implique forcément un nombre limité de bulletins individuels récoltés (observé à chaque campagne) et nécessite une plus grande persévérance pour terminer la campagne. La charge supplémentaire de travail (enquêtes voisinage, rencontres avec les syndics...) n'est pas récompensée sur le plan financier car ils obtiennent moins de bulletins individuels que dans les autres secteurs. Ce sont ces agents qui se découragent le plus vite.

POUR: 29 - CONTRE: 0 - ABSTENTION: 0

3. AFFAIRES FONCIERES - Zone de Combaruches / Boulevard Jean Jules Herbert - Cession de terrains au profit de la Société CEPAGES

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide et approuve la cession de terrains d'une surface totale de 4021 m² au prix de 95.000 € HT à la Société CEPAGES ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant.

Il est à noter que dans l'acte de vente, il sera précisé un pacte de préférence de 15 ans en cas de revente.

POUR: 30 - CONTRE: 0 - ABSTENTION: 0

4. AFFAIRES FONCIERES - Commune Les Déserts - Lieudit Le Revard - Cession de terrain au profit de Madame Sandra FERRARI

La question est retirée de l'ordre du jour.

5. AFFAIRES FONCIERES - Rue Saint Eloi / Avenue de Marlioz - Échange de terrains à titre gratuit au profit de la SCCV LE SAINT ELOI

Le conseil municipal, à l'unanimité décide et approuve l'échange de terrain décrit ci-dessous :

I - Parc<u>elles de terrain cédées par la SCCV LE SAINT ELOI</u> :

La SCCV LE SAINT ELOI, représentée par Monsieur Yves HOUSSIN, cède à la Ville d'Aix-les-Bains les parcelles cadastrées Section AX :

- n° 7 p de 2 m²,
- n° 58 p de 314 m²,

Soit une superficie totale d'environ 316 m².

La valeur totale des terrains cédés par la SCCV LE SAINT ELOI à la Ville d'Aix-les-Bains, s'élève à soixante quinze mille EUROS (75 000,00 euros) net vendeur, soit une valeur arrondie de 240 euros / m², conformément à l'avis de France Domaine en date du 13/11/2012.

II - Parcelles de terrain cédées par la Ville d'Aix-les-Bains:

La Ville d'Aix-les-Bains cède à la SCCV LE SAINT ELOI, représentée par Monsieur Yves HOUSSIN, la parcelle cadastrée Section AX n° 132 p de 7 m² environ.

La valeur totale du terrain cédé par la Ville à la SCCV LE SAINT ELOI, s'élève mille six cent quatre vingt EUROS (1 680 euros) net vendeur, soit une valeur arrondie de 240 euros / m², conformément à l'avis de France Domaine en date du 13/11/2012.

Il a été convenu entre la Ville d'Aix-les-Bains et la SCCV LE SAINT ELOI que cet échange se ferait à titre gratuit.

POUR: 30 - CONTRE: 0 - ABSTENTION: 0

6. RESSOURCES HUMAINES – Actualisation du tableau des emplois permanents de la Commune A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'actualisation du tableau des emplois permanents de la commune. S'agissant des suppressions de postes suivies de créations, l'avis préalable du comité technique paritaire a été recueilli le 5 novembre 2012.

POUR: 30 - CONTRE: 0 - ABSTENTION: 0

7. RESSOURCES HUMAINES – Information de l'assemblée délibérante portant sur la mise à disposition de trois agents titulaires de la Ville

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la mise à disposition de trois agents titulaires de la Ville d'Aix-les-Bains telle que présentée ci-dessous :

• un attaché de conservation du patrimoine (catégorie A), à hauteur de 7 heures par semaine, auprès de la Société d'Art et d'histoire, du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015.

Cet agent assure un soutien logistique à l'association dans ses missions de mise en valeur du patrimoine historique et culturel aixois, et particulièrement de mise en valeur du patrimoine archivistique: publication de travaux historiques (Revue « Arts et Mémoires »), organisation de conférences sur l'histoire et le patrimoine local, d'expositions et de colloques.

• un adjoint technique de 2^{ème} classe (catégorie C), à temps complet, auprès de l'Office de Tourisme aixois, du 16 mars 2013 au 31 octobre 2014, aux fonctions de technicien qualifié polyvalent.

Il est chargé en cette qualité de la mise en place des installations lors des différentes manifestations, du montage son, lumière et décors, sous la direction et responsabilité du régisseur de spectacle.

• un adjoint administratif de 1ère classe (catégorie C), à temps complet, auprès de l'Association « La Sasson », du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, pour assurer le secrétariat et l'accueil au Centre d'hébergement et de réinsertion sociale Jean-Yves GUILLAUD, 100 avenue de Marlioz, à AIX LES BAINS.

Chaque organisme d'accueil (Société d'Art et d'Histoire, Office de Tourisme, Association « La Sasson ») remboursera à la Ville d'AIX LES BAINS la rémunération du fonctionnaire et les charges sociales afférentes, proportionnellement au temps de mise à disposition.

POUR: 30 - CONTRE: 0 - ABSTENTION: 0

8. CITOYENNETE - Mise en place de nouveaux moyens de paiement : paiement par carte bancaire sur le site internet de la commune, prélèvements automatiques et carte de vie quotidienne

Dans le cadre du développement de l'administration électronique et en complément de la délibération du conseil municipal N°15 du 26 septembre 2011, ce rapport vise à approuver le déploiement de nouveaux moyens de paiement pour les usagers des services municipaux.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise la mise en place du paiement via internet par carte bancaire des différentes prestations payantes offertes aux usagers, notamment dans le cadre de la C.V.Q. (carte de vie quotidienne).

POUR: 30 - CONTRE: 0 - ABSTENTION: 0

9. TRAVAUX - Réfection du Carrefour du Boulevard Wilson et de l'Avenue Victoria - Demande de subvention auprès du Conseil Général de la Savoie

Dans le cadre de la réfection du carrefour du Boulevard Wilson et de l'Avenue Victoria, à l'unanimité, le conseil municipal sollicite le Conseil Général pour sa participation financière à cette opération au titre des investissements sur son réseau routier et de l'amélioration de la sécurité routière.

POUR: 30 - CONTRE: 0 - ABSTENTION: 0

10. FINANCES - Débat d'Orientation Budgétaire 2013

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Débat d'Orientation Budgétaire 2013 vise, deux mois avant l'examen du budget 2013, à proposer les grandes orientations de la collectivité en terme de services rendus, d'investissement, de fiscalité et d'endettement.

Après débat, le conseil municipal donne acte au Maire de la communication faite sur les orientations budgétaires de l'exercice 2013.

11. FINANCES - Mesures comptables : admissions en non-valeur, constitution d'une provision pour contentieux et taxe d'aménagement

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

⇒ les admissions en non valeur proposées par le Trésorier Principal pour des titres émis en 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012, représentant la somme totale de 46 419,42 euros sur le budget principal

- ⇒ la constitution d'une provision de 20 000 euros au titre du contentieux RIVOLLIEZ GRUAZ en prévision du jugement
- ⇒ le taux de la taxe d'aménagement à 5% sur l'ensemble de la Ville à compter du 1^{er} janvier 2013, ainsi que les conditions d'exonération.

POUR: 30 - ABSTENTION: 0 - CONTRE: 0

12. FINANCES - Décision Modificative n° 1 – Ville – Eau – Parking / Budget 2012

La Décision Modificative n° 1 VILLE s'équilibre à hauteur de 474.347 euros en investissement et 459.297 euros en fonctionnement.

La Décision Modificative n° 1 PARKING s'équilibre à hauteur de 0 euro en investissement et 20.029 euros en fonctionnement.

La Décision Modificative n° 1 EAU s'équilibre à hauteur de 92.216 euros en investissement et 0 euro en fonctionnement.

Ces Décisions Modificatives prennent en compte les ajustements de crédits nécessaires au fonctionnement des services.

Fatiha BRUNETTI, Denise DELAGE-DAMON, Hervé BOILEAU et Christian SERRA (pouvoir d'Azzedine ZALIF) s'étant abstenus, le conseil municipal à la majorité adopte la Décision Modificative N°1 (Ville, Parking, Eaux 2012), telle que présentée par le rapporteur.

POUR: 25 - ABSTENTIONS: 5 - CONTRE: 0

13. FINANCES - Attribution de subventions aux associations et autres bénéficiaires / Budget 2012 Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'attribution de subventions au profit des associations et autres bénéficiaires et autorise le Maire à signer les conventions annuelles qui pourraient intervenir à la suite de l'attribution de ces subventions ou bourses.

POUR: 30 - ABSTENTION: 0 - CONTRE: 0

14. FINANCES - Garantie d'emprunt au bénéfice de la Sollar « Revard II » - Délibération modificative

Fatiha BRUNETTI, Denise DELAGE-DAMON, Hervé BOILEAU et Christian SERRA (pouvoir d'Azzedine ZALIF) s'étant abstenus, le conseil municipal à la majorité approuve la modification de la garantie d'emprunt au bénéfice de La Sollar opération « Le Revard II » délibérée le 26 mars 2012 qui comporte une erreur en son article 2. Le montant du prêt PLAI (40 ans) inscrit à cet article est en effet de 717.540 euros (au lieu de 715.540 euros).

POUR: 25 - ABSTENTIONS: 5 - CONTRE: 0

15. HABITAT - Plan Logement

Fatiha BRUNETTI, Denise DELAGE-DAMON, Hervé BOILEAU et Christian SERRA (pouvoir d'Azzedine ZALIF) s'étant abstenus, le conseil municipal à la majorité approuve l'affectation de l'aide attendue pour les nouveaux logements réalisés aux travaux de requalification de la Maison des Associations.

POUR: 25 - ABSTENTIONS: 5 - CONTRE: 0

16. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Production et distribution d'énergie calorifique - lancement de la procédure

Dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine du quartier Sierroz / Franklin-Roosevelt, la Ville d'Aix-les-Bains souhaite que les constructions soient alimentées par un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois.

Après une étude de faisabilité concluant à l'élargissement du périmètre de desserte, le service public de production et de distribution d'énergie calorifique n'existant pas sur le territoire communal, il y a lieu de comparer les modes de gestion possibles afin de choisir celui qui est le mieux adapté aux besoins de la Ville. Un rapport sur les modes de gestion a été établi et a permis de mettre en évidence que ce service public ne peut pas être géré en régie compte tenu de la technicité de la construction et de l'exploitation et des risques encourus (techniques, commerciaux, économiques et pénaux). Le rapport fait apparaître que le mode de gestion du projet le plus adapté est celui de la délégation de service public sous forme concessive.

- Le conseil municipal, à l'unanimité:
 - ⇒ Décide la création d'un service public de production et de distribution d'énergie calorifique pour le quartier Sierroz / Franklin-Roosevelt,
 - ⇒ Approuve le principe de déléguer ce service public sous la forme d'une concession

- ⇒ Autorise le Maire à lancer la procédure de consultation, à signer tout document relatif à la procédure et à solliciter tous les financements possibles pour le projet.
- ⇒ Décide de créer une commission de délégation de service public spécifique « chauffage urbain », présidée par Renaud BERETTI et dont les membres élus sont :

Membres titulaires : Sylvie COCHET, Corinne CASANOVA, Pascal PELLER, Michel MAURY et Hervé BOILEAU

Membres suppléants : Robert BRUYERE, François GRUFFAZ, Jean-Claude CAGNON, Monique VIOLLET et Denise DELAGE-DAMON

POUR: 30 - CONTRE: 0 - ABSTENTION: 0

17. MARCHE PUBLIC - Construction du pavillon d'accueil du Grand Port - Résiliation du marché conclu avec Joël FOSSAT (à l'enseigne JF Façades)

Un marché a été passé avec M. Joël FOSSAT et notifié le 15 novembre 2011, pour la fourniture et la pose de revêtement de façade (lot n°10) dans l'opération de construction du pavillon d'accueil du Grand Port, Place Édouard Herriot.

L'entreprise n'a pas respecté le délai d'exécution des travaux et ceux-ci n'ont pas été réalisés suivant les prescriptions du marché ni suivant les règles de l'art. Par de nombreux reports du délai d'exécution, le titulaire a été mis en demeure avant résiliation, de reprendre ses travaux dans un délai de trois semaines. Le délai expiré, aucuns travaux de reprises n'ont été réalisés.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à notifier la résiliation du marché à M. Joël FOSSAT (à l'enseigne JF Façades) et autorise le Maire à passer un marché avec une autre entreprise pour réaliser les prestations ou reprises nécessaires à l'achèvement des travaux de revêtement de façades du pavillon d'accueil du Grand Port, dont les frais qui seront mis à la charge de M. Joël FOSSAT (à l'enseigne JF Façades).

POUR: 30 - CONTRE: 0 - ABSTENTION: 0

18. MARCHE PUBLIC – Construction de l'Espace Puer – Résiliation du marché de l'Entreprise Botta Lot N°1 Gros œuvre - Abords

L'entreprise BOTTA et fils adjudicataire du lot n°1 : « gros œuvre » pour les travaux de l'Espace Puer, a été placée en liquidation judiciaire alors que la levée des réserves n'a pas été prononcée. Le repreneur de la société ne souhaitant pas reprendre le chantier, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à notifier la résiliation du marché à l'entreprise Botta et Fils et à son liquidateur et autorise la Société d'Aménagement de la Savoie, mandataire du Maître d'Ouvrage, à lancer un marché avec un autre entrepreneur, dans les règles du code des marchés publics, pour la reprise des réserves constatées lors de la réception des travaux réalisés par l'entreprise Botta et fils.

POUR: 30 - CONTRE: 0 - ABSTENTION: 0

19. MARCHE PUBLIC – Réhabilitation de l'école maternelle du Centre – Résiliation du marché de l'entreprise FLYB Lot 5 – Ravalement des façades

La Société Flyb, titulaire du lot n°5 : ravalement des façades, pour la réhabilitation de l'école maternelle du centre a été placée en liquidation judiciaire.

L'entreprise n'ayant pu lever les réserves dans les délais impartis, Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à notifier la résiliation du marché à l'entreprise Flyb et à son liquidateur et autorise le Maire à passer un marché avec une autre entreprise pour réaliser les prestations ou reprises nécessaires à l'achèvement des travaux de ravalement de façades de l'école du Centre, frais qui seront mis à la charge de l'entreprise Flyb et signifiés à son liquidateur.

POUR: 30 - CONTRE: 0 - ABSTENTION: 0

LA SÉANCE EST LEVÉE A 21 h 45.

Le présent compte-rendu des décisions prises par le conseil municipal lors de sa séance publique du mercredi 14 novembre 2012, est affiché à la porte de la mairie le vendredi 16 novembre 2012.

Alain GABRIEL
Directeur Général des Services